

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté Territoriale  
Sud Luberon

Séance du 31 octobre 2024

Date de convocation : 23 octobre 2024  
Date d'affichage : 23 octobre 2024

Nombre de membres :  
Afférents au Conseil Communautaire : 41  
En exercice : 41  
Qui ont pris part à la délibération : 25  
Nombre de voix exprimé : 34

L'an deux mille vingt-quatre et le trente et un octobre,

À dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la commune de Ansouis, sous la présidence de Monsieur Robert TCHOBDRONOVITCH, Président,

**Présents :**

Robert TCHOBDRONOVITCH, Geneviève JEAN, Jean-Marc BRABANT, Catherine SERRA, Karine MOURET, Rose-Marie DUMONTIER, Jacques NATTA, Séverine MAUGAN-CURNIER, Alain GOUIRAND, Eve MAUREL, Jean-Louis ROBERT, Alain DE VILLEBONNE, Mylène GARCIN, Marc DUVAL, Valérie GRANGE, Alain GUEYDON, François BONNET, Nathalie LEBOUC, Pierre AUZOIS, Jean-Luc BOREL, Romain BRETTE, Franck LAROCHE, Richard ROUZET, Jean-Paul GROUILLER, Josianne MAURIN.

**Procurations :**

Emma LEON donne procuration à Geneviève JEAN, Joëlle RICHAUD donne procuration à Franck LAROCHE, Josiane PANATTONI donne procuration à Jacques NATTA, Emilie BASTIE donne procuration à Jean-Marc BRABANT, Marc JAUBERT donne procuration à Valérie GRANGE, Nicolas SALERNO donne procuration à Séverine MAUGAN-CURNIER, Jacques DECUIGNIERES donne procuration à Alain DE VILLEBONNE, Mariane DOMEIZEL donne procuration à Rose-Marie DUMONTIER, Bernadette VITALE donne procuration à Robert TCHOBDRONOVITCH

**Absents et excusés :**

Géraud DE SABRAN PONTEVES, Philippe EGG, Gregory RISBOURG, Samantha KHALIZOFF, Anne-Marie DAUPHIN, Céline ALARCON, Serge ROBIN

Madame Mylène GARCIN est nommée secrétaire de séance

**Objet de la délibération n°2024-099**

**Abrogation de la délibération n°2024-070 du 04 juillet 2024 portant autorisation d'emprunt auprès de l'établissement bancaire dans le cadre de l'acquisition du bâtiment de la Bourguette et du Musée de la Vannerie**

Rapporteur : Robert TCHOBDRONOVITCH

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2337-3 et L.5211-36,

Vu la délibération n°2023-088 du 12 octobre 2023 portant acquisition du bâtiment la Bourguette sur le Parc d'Activités le Révol,

Vu la délibération n°2023-121 du 14 décembre 2023 portant approbation des conditions d'acquisition du Musée de la Vannerie à Cadenet,

Vu la délibération n°2024-070 du 04 juillet 2024 portant autorisation d'emprunt auprès de l'établissement bancaire dans le cadre de l'acquisition du bâtiment de la Bourguette et du Musée de la Vannerie,

Vu les statuts de COTELUB,

Vu le budget de COTELUB,

Considérant ce qui suit :

Afin de financer les opérations d'investissement liées aux acquisitions suivantes :

- Le bâtiment La Bourguette, situé 231 chemin du Tour du Revol à La Tour d'Aigues, pour un prix de 750 000 €,
- Le Musée de la Vannerie, situé 4 avenue Philippe de Girard à Cadenet, pour un prix de 239 320 €,

Une consultation avait été lancée auprès de l'Etablissement bancaire « Caisse d'Epargne » pour un prêt de 692 524 €.

Par délibération du 04 juillet 2024, le conseil communautaire avait autorisé Monsieur le Président à signer ledit contrat de prêt.

Il a finalement été décidé de ne pas donner suite.

Il est dès lors proposé au conseil d'abroger la délibération du 04 juillet 2024.

Le conseil communautaire ouï cet exposé et après en avoir délibéré, décide :

- **D'abroger** la délibération n°2024-070 du 04 juillet 2024,
- **D'autoriser** Monsieur le Président à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits

La délibération est adoptée à l'unanimité par 34 voix Pour

Mylène GARCIN  
Secrétaire de séance



Robert TCHOBDRNOVITCH  
Président

